

SCHWEIZERISCHE VERTRETUNG
REPRÉSENTATION SUISSEin/à D a k a r

BAG

AA

POL. DIR.

an	BAG					a/a
Datum	v/lo					4.10
Visa						11
EDA		04.10.84				11
Ref.		0.721.81				

DFAE
Secrétariat généralIhr Zeichen
Votre référenceIhre Nachricht vom
Votre communication duUnser Zeichen
Notre référenceDatum
Date

OO4.O. - YB/ct 26 septembre 1984

Gegenstand/Objet SENEGAL: Rapport administratif final du
Chef de mission (selon instruction
No 136, ex-122)1) Relations bilatérales avec la Suisse.

Elles sont excellentes. Elles le demeureront aussi longtemps que le Sénégal pourra soutirer une aide de la Suisse de quelque nature que ce soit. Il n'existe pas de contentieux à proprement parler entre nos deux pays.

a) Relations financières

Le Sénégal a conclu avec la Suisse trois accords de ré-échelonnement des dettes sénégalaises, à savoir le 20.1.1982 à Paris, le 18.11.1983 à Dakar et le 2.4.1984 à Dakar. A ces occasions, l'OFAEE a bénéficié du concours actif des services de l'Ambassade, y compris du chef de mission. L'expérience a montré que malgré ses engagements le gouvernement sénégalais a quelque peine à respecter les échéances convenues par ces accords, de sorte que l'Ambassade est appelée périodiquement par l'OFAEE à intervenir auprès du Ministre des finances ou de la Banque pour en accélérer le règlement.

En date du 21.4.1980 la Confédération a signé à Berne un accord mettant à la disposition du gouvernement sénégalais un crédit mixte de 24 millions de francs (moitié versés par la Confédération, sans intérêts, et moitié par les banques, avec intérêts). Le délai d'utilisation de cet accord expirait le 21.4.1982. Les projets acceptés et exécutés en vertu de cet accord ont causé et causent encore un grand travail administratif à l'Ambassade, sans

Dodis



-2-

compter les inaugurations officielles auxquelles a dû prendre part le chef de mission. A la demande des autorités sénégalaises le délai d'utilisation de l'accord a déjà été prolongé à trois reprises: d'abord jusqu'au 21.4.1983, puis jusqu'au 21.4.1984, et enfin jusqu'au 31.12.1984. Pour la suite de l'opération l'OFAEE a offert au gouvernement sénégalais d'accorder une nouvelle aide soit sous forme d'une rallonge financière au crédit mixte, soit d'une aide à la balance des paiements. La réponse sénégalaise se fait attendre.

Un grand projet conçu par Electrowatt est en voie de réalisation. Il s'agit de la création, en Casamance, d'une vaste rizerie dont l'irrigation nécessite la construction d'un petit et d'un grand barrage. Le petit barrage a été inauguré, par le Président de la République, en présence du soussigné, de sorte que la phase pilote est terminée et que l'aménagement du vaste périmètre prévu, au total 16.000 hectares, demandera encore une trentaine d'années et la construction du grand barrage. Outre la conception d'ensemble et le plan d'exécution, Electrowatt assume la surveillance générale des travaux qui sont exécutés par une entreprise française. Un ingénieur agronome tessinois travaille dans le projet, les autres ingénieurs et techniciens étrangers sont français, mais Electrowatt envoie généralement chaque mois un ingénieur de Zurich pour contrôler la conformité de l'exécution avec ses propres plans, ce qui a causé certaines frictions avec l'entreprise française. Depuis l'achèvement de la phase pilote, le bureau d'Electrowatt à Dakar a été fermé. L'ensemble de l'affaire relève d'une société d'Etat, la Sodagri, dirigée par un ressortissant sénégalais, M. Dabo. Pour le financement de ces vastes travaux le gouvernement du Sénégal a eu recours à diverses sources internationales, notamment le Fonds saoudien, mais la Confédération n'y participe pas. Elle a en revanche accepté de faire figurer les dettes du gouvernement sénégalais à l'égard d'Electrowatt dans les accords de rééchelonnement des dettes. D'autre part ce projet d'aménagement de la vallée de l'Anambé bénéficie aussi du crédit mixte.

b) Relations commerciales

Echanges avec la Suisse (mio Fr.s.)

	<u>Importations</u>	<u>Exportations</u>	<u>Solde</u>
1979	1,2	8,8	+ 7,6
1980	1,6	6,1	+ 4,5
1981	2,1	11,5	+ 9,4
1982	2,2	12,4	+ 10,2
1983	3,8	13,5	+ 9,7

./.

En 1983, l'importation (2.910 t., 3,8 mio fr.) s'est étendue en particulier aux poissons de mer, frais (70 t., 0,6 mio), aux crevettes fraîches (44 t., 0,8 mio) ou préparées (42 t., 0,6 mio), aux melons (101 t., 0,4 mio) et aux tourteaux (2.569 t., 1,2 mio). Durant la même année, parmi les principaux produits de l'exportation (903 t., 13,5 mio), il faut citer des machines non électriques (1,4 mio), des machines et des appareils électriques (1, 1 mio), de l'horlogerie (19.000 pièces, 0,6 mio), un véhicule ferroviaire (0,7 mio), des matières colorantes (3,3 mio) et des tabacs manufacturés (3,1 mio).

Par ailleurs la Suisse ne participe pas à la Foire internationale de Dakar, mais le Sénégal a bénéficié pour quatre ans (1981-1984), grâce à l'aide financière et administrative de la Suisse, d'un pavillon sénégalais à la MUBA.

c) Coopération technique

La Suisse fait peu dans ce domaine car la DDA ne considère pas le Sénégal comme un pays de concentration. En date du 18.10.1977 un accord a été signé entre les deux pays au sujet de coopération en matière d'enseignement agricole et forestier. Cet accord a été renouvelé en dernier lieu le 21 juin 1984 à Dakar. Il s'agit du financement par la Confédération et de la création d'une école d'élevage à St-Louis et d'une école des eaux et forêts à Ziguinchor. Ce projet à deux composantes a été confié en régie à l'ORT qui s'acquitte fort bien de sa tâche. Le directeur fédéral de l'Agriculture, M. Piot, l'a du reste reconnu lors des deux missions d'évaluation qu'il a faites sur place. Le projet, qui comprend des instructeurs suisses et français, est placé sous la direction générale d'un compatriote recruté par la DDA, M. Locher, résidant à Dakar. Peu après mon arrivée, en 1980, j'ai participé à l'inauguration de l'école d'élevage de St-Louis.

En date du 6.8.1984, l'Ambassade a transmis au MAE un nouvel accord à signer au sujet de la restructuration de l'Ecole nationale des cadres ruraux de Bambey. Comme ce texte doit être examiné et signé par plusieurs ministres, la date de la signature n'a pas encore été fixée par le gouvernement sénégalais. Il sera donc probablement signé par mon successeur.

La Confédération finance en outre l'ENDA qui, avec l'aide de professeurs et d'étudiants de l'EPF de Lausanne, a conçu un système de digues, actuellement en construction, pour protéger les rives habitées de Rufisque contre les assauts de la mer. Le secrétaire général de l'ENDA est un Français et l'ingénieur chargé de diriger les travaux était un Italien.

La Confédération finance encore une revue tiermondiste paraissant à Dakar sous le titre "Famille et Développement".

-4-

d) Relations culturelles

Les échanges sont très réduits pour ne pas dire nuls étant donné les particularités propres aux deux pays. Deux écrivains ont été invités à faire un séjour en Suisse en 1983. La participation de notre pays à un récent gala de cinéma francophone n'a pu se faire en raison des exigences suisses.

2) Colonie suisse

Elle compte 239 personnes, dont 62 double-nationaux, soit 177 adultes et 62 enfants. On compte en outre 4 Liechtensteinois. Peu de compatriotes travaillent à Dakar; ce sont en général des cadres et des techniciens travaillant dans le commerce ou l'industrie. La plupart des autres Suisses sont en province. Il s'agit essentiellement de coopérants techniques, de religieuses et de quelques prêtres.

Les relations de l'Ambassade sont excellentes et étroites avec les compatriotes résidant à Dakar. Elles sont plus vagues avec la plupart des autres qui ne viennent à Dakar qu'occasionnellement, notamment pour la célébration du 1er août.

Depuis mon arrivée, exception faite des coopérants techniques, la colonie suisse a vu son effectif baisser sensiblement, notamment à Dakar. Il est à prévoir que ce mouvement va s'accroître encore en raison de la sénégalisation à outrance instaurée par le gouvernement sénégalais.

Il ne reste que deux entreprises suisses à Dakar: Nestlé a une usine, sous le nom de CODIPRAL, dirigée depuis peu par un ressortissant liechtensteinois qui a remplacé un compatriote parti pour Accra. (J'ai eu à intervenir auprès du Premier Ministre en faveur de Nestlé qui tournait à perte depuis des années en raison des prix de vente insuffisants imposés par le gouvernement sénégalais). Un ressortissant suisse, M. Jean-Pierre Reichmuth, a créé à Dakar, avec beaucoup de ténacité et de sacrifices, un petit atelier de rechapage de pneus de camions, Rechap-Bubess; toutefois, en raison des tracasseries sans fin qu'il a subies et notamment une incarcération qui m'a obligé à intervenir auprès du Président de la République, il songe à remettre cette affaire à la fin du mois de mars prochain. Elle sera alors supervisée à mi-temps par M. Weber, envoyé au Sénégal pour remettre de l'ordre dans la gestion désastreuse des différents projets de Caritas Suisse.

Swissair est représentée à Dakar par une agence régionale qui couvre l'Afrique occidentale. Elle est actuellement dirigée par M. Serge Peter, assisté de deux compatriotes, M. Ulrich Krebs, chef d'escale, et M. Paul Kiefer, ingénieur mécanicien. Tout le reste du personnel est sénégalais aussi bien à l'agence qu'à l'aéroport. M. Peter a eu récemment des difficultés pour renouveler le permis de travail et de séjour de MM. Krebs et Kiefer qui étaient visés par la nouvelle politique de sénégalisation; toutefois M. Peter a pu obtenir leur maintien en menaçant de supprimer l'escale de Dakar et l'agence de Swissair si on lui enlevait ce qui reste du personnel suisse.

3) Cercle suisse.

Le Cercle suisse de Dakar constitue un problème. D'une part il a très peu d'adhérents, 69 au total. D'autre part le Cercle rencontre de moins en moins d'intérêt. Il en résulte une difficulté croissante de renouveler annuellement le Comité, de sorte que son président a dû parfois prolonger son mandat contre sa volonté. Le président actuel, M. Locher, représentant de la DDA, se révèle un piètre président, manquant d'initiative et d'autorité et se déchargeant totalement sur l'Ambassade dont deux membres font partie du Comité. Alors que, pour la célébration du 1er août, j'organise et j'offre un vin d'honneur à la Résidence à midi, il était convenu que le Cercle suisse prenait en charge l'organisation, avec une participation financière de ma part, de la réception de la colonie suisse au soir de cette journée. L'année passée elle a eu lieu dans le jardin de la Résidence, ce qui m'a obligé à prendre part personnellement à son organisation; cette année elle s'est tenue dans le jardin de l'Hôtel Méridien mais c'est le personnel de l'Ambassade qui avait en fait tout organisé, M. Locher étant constamment en déplacement ou en séjour en Suisse.

La situation du Cercle suisse n'est certainement pas conforme à celle que désirent les autorités fédérales. Je me demande si son maintien est justifié et s'il ne vaudrait pas mieux le dissoudre. Il est à relever qu'avant mon arrivée déjà, en 1980, le Cercle suisse n'avait plus de local, de sorte qu'il guigne vers l'Ambassade lorsque la réunion dans un autre lieu lui revient trop chère ou cause trop d'inconvénients. La situation financière du Cercle est bonne grâce à la politique d'économies pratiquée par les deux présidents précédents, MM. Heimo et Reichmuth, et par la participation financière au titre des frais de représentation apportée par le chef de mission.

4) Contacts officiels.

Il est difficile d'obtenir audience chez le Président de la République et plus encore chez les ministres. Cette situation résulte du fait qu'ils sont constamment en voyage à l'étranger et qu'à Dakar, outre leurs fonctions officielles, ils sont absorbés par leur activité au sein du bureau politique du Parti socialiste. De plus l'expérience m'a montré que les secrétaires de ces ministres et même du Président sont en général peu consciencieuses, négligeant notamment de transmettre des demandes téléphoniques d'audience de sorte qu'un rendez-vous peut être attendu pendant des semaines, souvent des mois. Le Protocole des affaires étrangères est notoirement inefficace. La meilleure solution est de téléphoner directement au ministre à visiter et, s'il ne peut être atteint personnellement, de lui adresser une lettre personnelle de demande d'audience, encore que certaines de ces lettres aient été court-circuitées par les membres de son Cabinet ou de son secrétariat.

Cette situation est d'autant plus gênante que les fonctionnaires des différents ministères, jusqu'au plus haut niveau, sont en général peu au courant des vraies questions et refusent de se compromettre en prenant des décisions ou en donnant des renseignements. Ce n'est qu'avec le Président de la République ou ses ministres qu'on peut obtenir des informations valables; encore cela n'est-il pas le cas de tous les ministres, exception faite de l'actuel ministre des Finances, Mamoudou Touré, dont la capacité et l'intégrité ne font pas de doute. De façon générale cette situation rend le travail diplomatique difficile et frustrant. Deux seules personnes peuvent être réellement utiles dans toute l'administration parce qu'elles sont efficaces et rapides, Mme l'Ambassadeur Abfa Claude Beckers-Diallo, Directeur des affaires politiques et culturelles au MAE, et M. Bamba Parsine Crespin, Attaché de Cabinet à la Présidence de la République. Ce dernier est particulièrement bien disposé à l'égard de la Suisse car il y a été en poste pendant des années et ses enfants y sont nés.

Les chefs de mission qui peuvent être de bons connaisseurs de la situation sénégalaise sont naturellement appelés à quitter un jour le pays. Les désigner n'a donc pas beaucoup de sens d'autant moins que la rotation des Ambassadeurs est plutôt rapide, sa moyenne si situant autour des deux ans. De façon générale les Ambassadeurs des pays du Maghreb ainsi que ceux de l'Afrique noire sont assez bien renseignés et ils comprennent la mentalité et les coulisses sénégalaises. Le mieux informé est toutefois l'Ambassadeur de France, mais précisément en raison de sa situation privilégiée qui est pratiquement celle d'un Haut-Commissaire, il se montre plutôt réservé et fort prudent.

Une source toujours précieuse pour se renseigner sur le poulx de la vie sénégalaise, en particulier économique, est naturellement la colonie suisse, mais étant donné qu'elle se réduit comme une peau de chagrin, particulièrement chez les hommes d'affaires, cette source n'est pas loin d'être épuisée.

5) Clubs

En principe l'adhésion au Golf-Club peut être utile, mais ce Club est actuellement en mauvaise passe; ses installations sont d'ailleurs pitoyables et le "green" n'est constitué que de dunes de sable. Le Cercle de la Voile n'est pas très alléchant; ses membres ne pratiquent que le Requin, ancien voilier de bois dont l'entretien est extrêmement difficile à Dakar. Il existe deux cercles hippiques, mais ils sont médiocres et les soins donnés aux chevaux laissent à désirer. Il existe enfin quelques clubs et emplacements de tennis, notamment dans les hôtels.

6) Ambassade et Chancellerie

La résidence dispose d'un vaste et beau jardin, agrémenté d'une piscine particulièrement appréciable durant la saison chaude qui s'appelle ici bizarrement "hivernage" (juillet-novembre). L'immeuble de la résidence appelle beaucoup de réserves. Ancienne villa privée, il ne répond pas aux exigences des fonctions d'un chef de mission diplomatique. Son unique salon est trop petit, ce qui soulève d'ardus problèmes pratiques en cas de cocktails avec dames, raison pour laquelle le vin d'honneur est préférable, à moins qu'on puisse faire une réception sur la terrasse ou au jardin, ce que le climat permet rarement de faire. Par ailleurs la cuisine se trouve au sous-sol, sans communication avec la salle à manger par un passage. Enfin les quatre chambres à coucher se succèdent dans le même corridor, ce qui exclut la possibilité d'avoir des invités de marque, seuls des membres de la famille ou des amis intimes pouvant être ainsi logés. En raison de la vétusté de la construction et du fait qu'elle repose sur un terrain meuble, l'entretien exige des réparations constantes. A cet égard j'ai fait le maximum possible pour assurer un entretien correct. Bien que j'aie pu à grand-peine obtenir la rénovation d'une partie du mobilier, il reste dans l'ensemble d'une médiocrité toute fédérale et d'un goût discutable. Lors de mon transfert, le Chef du Département qui était venu à Dakar en 1979 m'avait d'ailleurs prévenu que le bâtiment et son mobilier étaient décevants. Par ailleurs la résidence est vulnérable sur le plan de la sécurité, comme l'a prouvé du reste le cambriolage dont j'ai été victime le 20 décembre dernier. Les quelques mesures de sécurité que j'ai pu instaurer avec l'accord de la centrale ne sont en fait que des emplâtres sur une jambe de bois. La meilleure solution consisterait ou à raser la résidence et en construire une nouvelle qui soit fonctionnelle ou à vendre jardin et villa pour acheter ou construire ailleurs.

La chancellerie est un beau bâtiment neuf et fonctionnel. Le seul reproche qu'on peut lui faire, mais il est de taille, est que les architectes de la Baudirektion n'ont apparemment pas pensé aux questions de sécurité. Les quelques améliorations que j'ai proposé de faire dans ce domaine et qui ont été acceptées par le Chargé de la sécurité du DFAE peuvent être, certes, de quelque utilité, mais elles ne sauraient naturellement remédier de façon complète à une situation malsaine de départ. Il ne faut pas se faire trop d'illusions sur l'efficacité du service de gardiennage actuellement assuré, sous abonnement, par une société de la place, car les gardiens sont sénégalais, donc peu fiables.

7) Personnel local

A mon arrivée la résidence était servie par trois domestiques sénégalais. A Dakar l'usage est d'avoir des boys plutôt que des femmes, ces dernières étant généralement des Capverdiennes plus difficiles à utiliser. Mes trois domestiques sénégalais ayant abandonné la résidence pendant les dix jours que j'avais passés au Cap Vert pour présenter mes lettres de créance, je les ai congédiés à mon retour. Je les ai remplacés par trois Guinéens (musulmans) car on considère ici que les Guinéens sont les meilleurs domestiques. De fait deux d'entre eux, le cuisinier Mamadou Lamine Diallo, dit Mamadou, et un boy, Amadou Baïlo Bah, dit Bah, se sont révélés excellents par le caractère et le travail. En revanche le troisième, Mamadou Oury Diallo, dit Diallo, a éveillé finalement mes soupçons, de l'argent et divers objets notamment vestimentaires ayant maintes fois disparu. Malgré ma conviction qu'il était le voleur, c'est en juillet dernier seulement que j'ai pu le prendre en flagrant délit de vol d'argent et le licencier. Sa réaction à ce moment m'a donné à penser qu'il avait pu être complice des cambrioleurs du 20 décembre. Je ne l'ai pas remplacé en raison de la proximité de mon départ, mais j'estime que trois domestiques sont nécessaires pour assurer un service correct, compte-tenu notamment des vacances et autres congés locaux auxquels le personnel a droit.

Quant au chauffeur sénégalais, André Faye, catholique, âgé d'une cinquantaine d'années, il appelle quelques réserves. Sa conduite est souvent risquée et même, sur la route, dangereuse parce que trop rapide. Il faut donc le rappeler à l'ordre et doubler le temps de ses prévisions de route. Par ailleurs il convient de veiller à ce qu'il n'abuse pas de l'alcool comme il l'a fait du temps de mes prédécesseurs et une ou deux fois depuis mon arrivée. Il faut également lui interdire de fumer pendant le service car l'incendie qui a détruit totalement, dans le garage de la résidence, la Peugeot 600 neuve de mon collègue Campiche est attribué, par les collègues d'André, aux braises tombées de sa pipe, accusation qu'il rejette naturellement. Enfin il faut le laisser seul en voiture le moins possible pour qu'il ne soit pas tenté de s'en servir comme taxi. Il

-9-

est au service de l'Ambassade depuis le 5 mars 1962, raison pour laquelle son licenciement est pratiquement impossible selon les lois sénégalaises ou coûterait un prix exorbitant. Au reste il est fort probable que son successeur sénégalais présenterait les mêmes inconvénients ou alors d'autres défauts.

L'Ambassadeur de Suisse



Yves Berthoud